

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20230470

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 19 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation

19 avril 2023

MM, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires,

Date d'affichage

19 avril 2023

### Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 36

M. BORDEAU Christian  
M. CHABILLANT Jean-Luc  
M. CHERON Michel  
M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe  
M. FOUCAULT Yves  
M. GAUTHIER Renaud  
M. JAMOIS Xavier donne pourvoir à STERBA Éléonora  
M. MASSE Nicolas donne pourvoir à BRIGANT Nicole  
M. MORIN Sébastien  
M. PITOOU Jean-Philippe donne pourvoir à BONNEFOY Béatrice  
Mme MENU Catherine, donne pourvoir à MERCIER Marc  
Mme RENARD Candy donne pourvoir à GREMILLON Patrick

M. GREMILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**

**REGIE DE RECETTES**

**SUPPRESSION DE LA REGIE « FOURRIERE ANIMALE »**

Vu la délibération n°20270223 du 28 février 2017 créant la régie de recettes Fourrière animale,

Dans le cadre d'une réorganisation des régies de recettes, il est proposé au conseil communautaire de supprimer la régie de recettes Fourrière animale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTÉ** la suppression de la régie « Fourrière Animale ».

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS